

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après, « CGV ») sont applicables aux services proposés par la société **REVE DE PETANQUE ET D'EVASION** (ci-après, la « Société ») dans le cadre de son activité d'agence de voyage (ci-après, les « Services »).

Les CGV sont applicables à toute personne physique souhaitant bénéficier des Services (ci-après, le « Client »).

Le Client peut prendre directement contact avec la Société dont les coordonnées figurent aux présentes CGV.

Les CGV, dans leur version à jour, sont disponibles à tout moment sur le site www.boldorgegenana.fr (ci-après, le « Site »), ou sur demande faite à la Société. Elles sont transmises au Client lors de son inscription aux Services.

1. DESCRIPTION DES SERVICES

Les Services proposés par la Société, dans le cadre de ses activités d'agence de voyage, consistent en l'organisation d'événements festifs autour de la pétanque appelés « Bol d'Or » pouvant se dérouler en France comme à l'étranger, et notamment en Espagne.

Les Services comprennent les prestations suivantes :

- Organisation de tournois de pétanque ;
- Gestion et prise en charge de l'hébergement des Clients, à savoir réservation de chambres dans un hôtel partenaire de la Société sur place ;
- Gestion et prise en charge de la restauration pour tous les repas des Clients ;
- Organisation des soirées festives autour de l'évènement « Bol d'or ».

Les Services ne comprennent pas le transport des Clients jusqu'au lieu où se déroule le « Bol d'or ».

L'attention du Client est attirée sur le fait que le transport reste à sa charge et ne relève en aucun cas de la responsabilité de la Société.

2. INSCRIPTION ET RESERVATION

2.1 Modalités d'inscription :

Le Client prend, préalablement à son inscription, connaissance des caractéristiques essentielles des Services en consultant les documents suivants transmis par la Société ou directement sur le Site :

- Plaquette de présentation ;
- Modalités d'inscription ;
- Fiche d'inscription des équipes ;
- Réservation des chambres ;
- Les présentes CGV ;

- Tout autre document remis au Client avant le début du « Bol d'Or » et pouvant préciser, notamment, le nombre de jours du séjour, le nom et l'adresse de l'hôtel, les modalités pratiques d'organisation des Services, etc.

Afin de valider son inscription aux Services, le Client doit compléter et renvoyer les documents d'inscription demandés par la Société au nom et à l'adresse suivante :

Annabelle BARBIER
SARL REVE DE PETANQUE ET D'EVASION
2856 RN6 – Lotissement le Clos des Compagnons – Cidex 1201 bis
71570 SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

L'envoi ou la remise des documents d'inscription par le Client valent accord du Client quant aux conditions commerciales de la Société et emporte acceptation sans restriction ni réserve des CGV.

2.2 Confirmation de l'inscription :

L'inscription du Client est considérée comme confirmée dès réception, par la Société, du paiement intégral des Services souscrits, à savoir dès encaissement du solde du paiement conformément aux dispositions de l'article « Paiement des Services ».

3. CONDITIONS FINANCIERES

3.1 Prix des Services

Le prix des Services est indiqué sur le Site pour chaque événement « Bol d'Or » et transmis au Client préalablement à son inscription.

Le prix est indiqué en euros toutes taxes comprises et tient compte de la TVA en vigueur au jour de la réalisation des Services.

3.2 Paiement des Services

Lors de son inscription, le Client adresse à la Société les différents documents d'inscription demandés accompagnés de deux chèques correspondant à :

- Un premier chèque d'acompte d'une valeur de 100 € (cent euros), encaissé dès réception par la Société ;
- Un second chèque correspondant au solde restant à payer par le Client, encaissé un (1) mois avant le début des Services.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « SARL Rêve de Pétanque et d'Evasion ».

Le paiement peut également être effectué en espèce, directement auprès de la Société et dans les mêmes conditions que celles décrites ci-avant.

Tout retard ou rejet de paiement entraînera l'annulation de l'inscription et de la participation du Client aux Services.

Tout retard de paiement pourra donner lieu au paiement d'un intérêt de retard égal à trois fois le taux d'intérêt légal, applicable aux sommes restant dues et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€.

Société **REVE DE PETANQUE ET D'EVASION**
2856 Route Nationale 6 Lotissement Le Clos des Compagnons, Cidex 1201 bis 71570 Saint-Symphorien-d'Ancelles
SARL au capital de 10 000€, RCS 38 924 762 MACON, TVA intracommunautaire : FR 26538924762
Contact : contact@boldorgegenana.fr / 09.82.39.00.09 / 06 60 61 93 34

4. CONDITIONS D'ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription aux Services doit être adressée par écrit directement auprès de la Société, par courrier ou par email auquel la Société aura accusé réception.

4.1 Annulation plus d'un mois avant l'évènement « Bol d'Or » :

En cas d'annulation par le Client jusqu'à un (1) mois avant le début du « Bol d'Or », ce dernier sera remboursé en intégralité des montants effectivement perçus par la Société pour l'évènement en question, à l'exclusion de frais que le Client aurait engagés de son propre fait ou auprès de prestataires tiers.

En cas d'annulation dans le délai visé au présent article, le Client n'aura pas à justifier son annulation.

4.2 Annulation moins d'un mois avant l'évènement « Bol d'Or » :

En cas d'annulation par le Client moins d'un (1) mois avant le début du « Bol d'Or », ce dernier devra justifier auprès de la Société d'un motif médical ou impérieux, justifiant de façon objective son impossibilité à se rendre à l'évènement « Bol d'Or ».

Dans cette hypothèse, le Client sera remboursé en intégralité des montants effectivement perçus par la Société pour l'évènement en question, à l'exclusion de frais que le Client aurait engagés de son propre fait ou auprès de prestataires tiers.

En cas d'annulation injustifiée du Client dans le délai visé au présent article, la Société ne remboursera pas le Client et les Services seront dus.

4.3 Annulation le jour de l'évènement « Bol d'Or » :

En aucun cas la Société ne remboursera le Client en cas d'annulation le jour même du début du « Bol d'Or » et ce, quel que soit le motif invoqué par le Client pour justifier de son annulation.

5. ASSURANCE

La Société est assurée pour les dommages matériels et immatériels directement liés à son activité et engageant sa responsabilité civile ainsi que celle de son personnel.

En aucun cas, la Société ne pourra être tenue à la réparation de dommages matériels et immatériels qui ne résulteraient pas d'une cause attribuable à la Société, tels que notamment l'inobservation des consignes de sécurité énoncées dans le règlement intérieur des différents espaces de l'hôtel dans lequel se déroulent les Services, ou l'utilisation inappropriée des installations et du matériel de l'hôtel par le Client.

Le Client reste entièrement responsable de tout éventuel effet personnel qu'il apporterait lors de sa participation aux Services. La Société décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation de ces effets personnels.

6. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de la réalisation des Services, le Client est informé que des données à caractère personnel peuvent faire l'objet d'un traitement par la Société en qualité de responsable du traitement.

A ce titre, la Société est responsable du respect des dispositions du Règlement n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données du 27 avril 2016 (le « RGPD ») et à la loi n°78-17 dite Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée.

Les conditions dans lesquelles ces traitements sont effectués ainsi que les règles de protection de données personnelles mises en place par la Société sont décrites au sein de la politique de confidentialité mise en ligne par la Société et accessible sur le Site www.boldorgegenana.fr.

7. FORCE MAJEURE

En cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, c'est-à-dire échappant au contrôle de la Société, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de l'inscription aux Services et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et qui rend impossible l'exécution des Services par la Société, avis est donné par la Société au Client, dans les meilleurs délais de la survenance de l'événement, par tout moyen, et l'exécution des Services est suspendue.

Si l'évènement empêche durablement la réalisation des Services, la Société pourra annuler les Services et le Client pourra annuler son inscription aux Services dans les conditions prévues à l'article « Annulation » des CGV.

8. CONFIDENTIALITE

Les informations personnelles fournies par le Client dans le cadre de la réalisation des Services sont traitées avec confidentialité et ne sont en aucun cas transmises à des tiers sans l'accord du Client.

9. INDEPENDANCE DES CLAUSES

Dans le cas où une ou plusieurs dispositions des CGV seraient tenues pour invalides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision d'une juridiction compétente devenue définitive, les autres dispositions des CGV conserveraient néanmoins toute leur force et leur portée.

10. LOI APPLICABLE - RESOLUTION AMIABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend entre la Société et le Client relatif aux Services, les parties s'engagent à consacrer de bonne foi leurs meilleurs efforts à la résolution amiable de leur différend.

Dans l'hypothèse où aucun accord amiable ne serait intervenu, tout litige résultant des CGV sera porté devant le tribunal compétent.